

la coordination en s'appuyant sur les coordonnateurs résidents. L'action des Nations Unies en faveur du développement devrait être appuyée par une nette augmentation des ressources affectées aux activités opérationnelles (ibid., chap. V, par. 99).

Initiatives prises depuis le Sommet mondial

37. Pour assurer le suivi du Sommet, le PNUD a créé un groupe qui travaille en collaboration avec les bureaux de pays du Programme et des partenaires nationaux qu'il aide à formuler des stratégies et programmes spécifiques en application du Programme d'action. Les engagements et recommandations du Sommet ont largement inspiré la mission et la stratégie qui sont énoncées dans les "Initiatives en faveur du changement"⁷. Les éléments ci-après figurent dans la stratégie de suivi du PNUD : soutien des pays souhaitant concrétiser les accords conclus à l'occasion du Sommet dans des plans de développement à long terme, visant en particulier à éliminer la pauvreté; promotion d'un dialogue entre les partenaires de la coopération internationale pour le développement au sujet du suivi à apporter au Sommet, s'agissant en particulier de la coordination de l'aide et de la coopération et de la création éventuelle d'un "guichet" qui permettrait de mobiliser des fonds en vue de renforcer les capacités nationales. Deux documents de stratégie ont été adressés aux coordonnateurs résidents : "De la pauvreté à l'équité"⁸ et "Au-delà de Copenhague"⁹. Quarante-trois bureaux de pays ont déjà communiqué des informations sur les mesures de suivi nationales déjà mises en place. Le PNUD travaille également en étroite collaboration avec les gouvernements et les autres organismes des Nations Unies dans le cadre de plusieurs initiatives prises à la suite du Sommet de Copenhague, parmi lesquelles on mentionnera la réunion internationale qu'il est proposé de convoquer sur le pacte de type 20-20 pour le financement de programmes sociaux, la création éventuelle d'un groupe consultatif sur les populations les plus pauvres, la surveillance de la pauvreté et l'Initiative spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique qui fait partie de l'action menée par le Comité administratif de coordination.

38. Au lendemain du Sommet, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a informé le personnel du Siège et des bureaux extérieurs des principales conclusions auxquelles on avait abouti, en particulier de celles ayant un lien avec des décisions ou recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Fonds appliquera toutes les recommandations relevant de son domaine de compétence et s'emploiera à promouvoir celles relatives à d'autres buts, objectifs et engagements adoptés par le Sommet dans le domaine de la population. Il tiendra son conseil d'administration informé des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Sommet¹⁰.

39. En 1994, le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé d'inscrire un point sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social à l'ordre du jour de sa session de 1995. Les documents que la Directrice générale a présenté pour examen à la session de mai 1995 rappelaient que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague avaient réaffirmé bon nombre des buts et objectifs adoptés par le Sommet mondial pour les enfants. L'UNICEF est résolu à contribuer activement au processus général de suivi mis en oeuvre par les organismes des Nations Unies, en privilégiant l'action sur le terrain. Les